



Bâle, 26 octobre 2023

Communiqué de presse de la Protection Suisse des Animaux PSA

Changement d'heure – risque d'accidents avec des animaux sauvages !

La plupart des collisions entre véhicules à moteur et animaux sauvages se produisent à l'automne. À cause du changement d'heure, la nuit tombe soudain plus tôt – le risque de collision augmente, en raison aussi du comportement alimentaire des animaux en automne. La seule chose à faire est de réduire la vitesse et de conduire encore plus prudemment.

Toutes les heures, un chevreuil meurt sur nos routes. Près de 20 000 accidents impliquant des animaux sauvages sont signalés chaque année; le nombre de cas non recensés est bien plus élevé. De nombreux animaux ne font pas attention à la circulation. Leur instinct ne répertorie pas les routes dans la catégorie des dangers. Mais la recherche de nourriture ou de partenaires oblige les animaux sauvages de notre pays densément peuplé à traverser les routes. En cas d'inattention des automobilistes, des accidents peuvent aussi survenir avec des vaches, des chevaux, des chiens et des chats.

Au crépuscule, la prudence s'impose

Dans la nuit du 28 au 29 octobre 2023, les horloges vont reculer d'une heure. Le changement d'heure entraîne un risque accru d'accidents impliquant des animaux sauvages, nombre d'entre eux sont déroutés par le changement soudain du volume de trafic. Chevreuils, cerfs et sangliers aiment tout particulièrement se déplacer au crépuscule pour ramasser des glands et autres fruits tombés des arbres. Le risque de collisions, avec souvent de graves conséquences pour les automobilistes et les animaux, augmente considérablement.

Voici comment éviter les accidents

- Réduisez votre vitesse, en particulier à proximité des panneaux d'avertissement, des endroits sans visibilité tels que les forêts, les haies, les champs de maïs et les zones résidentielles.
- Roulez avec prudence le matin, le soir et la nuit.
- Faites particulièrement attention au côté droit de la route.
- Si vous repérez des animaux à proximité de la route, réduisez votre vitesse et passez aux feux de croisement.

Agir tout de suite correctement

En cas de collision malgré une grande prudence, la loi exige des automobilistes de signaler un accident avec un animal. Voici comment procéder:

1. S'arrêter et allumer ses feux de détresse.
2. Sécuriser le lieu de l'accident (triangle de panne, avertisseur lumineux) et veiller à sa propre sécurité. Si l'animal s'est enfui, marquer le lieu de l'accident.
3. Avertir la police en appelant le 117, en cas d'accidents impliquant des animaux sauvages aussi bien que des animaux de compagnie (la police met à votre disposition des spécialistes).



**SCHWEIZER
TIERSCHUTZ STS
SEIT 1861**

4. Tirer les animaux morts par les pattes arrière sur le bord de la route. Prendre éventuellement des photos au préalable (surtout pour les animaux domestiques), chercher des témoins.
5. Il ne faut en aucun cas s'approcher trop près d'un animal sauvage. La proximité de l'homme l'effraie; les blessures peuvent être aggravées par des tentatives de fuite ou de défense.
6. Les chats et les chiens blessés peuvent aussi mordre et griffer par peur. Une action inappropriée ne peut qu'aggraver la situation. Il est préférable d'attendre l'arrivée de la police et, le cas échéant, du vétérinaire.

Signaler immédiatement les collisions

Même en cas de collision avec de petits animaux tels que des hérissons, des corneilles et d'autres oiseaux ou des amphibiens et des reptiles, les automobilistes responsables vérifient si possible si l'animal est encore en vie. Afin d'abrèger de manière appropriée les souffrances d'un animal grièvement blessé, il faut en informer la police / le garde-chasse. En règle générale, il vaut mieux un signalement de trop qu'une absence de signalement. Les animaux gravement blessés peuvent souffrir pendant des jours, couchés quelque part à couvert et mourir dans d'atroces souffrances. Ce n'est que si les collisions sont immédiatement signalées qu'il est possible de rechercher et d'abrèger les souffrances des animaux. Il est important que vous puissiez fournir au garde-chasse des informations sur l'accident et la direction dans laquelle l'animal s'est enfui. Cela permettra de retrouver l'animal blessé le plus rapidement possible avec le chien de sang.

Plus d'informations:

<https://tierschutz.com/fr/protection-des-animaux/urgence-animale/declaration-dun-accident-du-au-gibier/>

Pour plus de précisions

Protection Suisse des Animaux PSA
Service de presse
Mobile +41 76 531 52 80
media@tierschutz.com

Communiqués de presse PSA en ligne

www.protection-animaux.com/media/news.html

Matériel visuel

www.flickr.com/photos/sts-psa/

Expéditeur

Protection Suisse des Animaux PSA
Dornacherstrasse 101, case postale,
4018 Bâle
Téléphone 061 365 99 99
www.protection-animaux.com
psa@protection-animaux.com